



L'avocat adverse ne m'a pas encore communiqué ses pièces.

Par Laure54

Bonjour,

Je suis en procès avec mon ex compagnon pour une pension alimentaire pour notre fille.

L'avocat de celui ci ne m'a toujours pas communiqué les pièces le concernant. Le procès est dans 15 jours comment dois-je procéder ?

Lui demander les pièces en AR est ce raisonnable?

Je n'ai pas pris d'avocat car je n'en ai pas les moyens mais je n'ai pas droit non plus à l'aide juridictionnelle.

Un petit conseil serait vraiment bien venu.

Merci d'avance.

Laure